

<p style="text-align: center;">ASL VIEUX MOULIN COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 17/05/2017</p>

Personnes présentes membres du bureau : Guillaume Chollet, Frédéric Richard, Corinne Vérilhac, Roger Dupuis, Eric Prost, Hervé Scelles

Personnes excusées membres du bureau : David Barcet, Michelle Wolfffer, Joëlle Poinçot, Jean-Pierre Noé, Didier Poizat, Séverine Morand et Thomas Villard

- ✓ 31 personnes présentes, représentant au total 67 voies (procurations incluses)

Début de séance : 19h15

Ouverture de séance

Ouverture de séance par Roger Dupuis, qui souligne l'intérêt du Conseil Syndical et l'implication des volontaires pour la gestion du Lotissement. Ce fonctionnement permet également d'avoir un faible coût de cotisation. Un syndic de copropriété serait beaucoup plus onéreux et pas forcément plus efficace.

Présentation du Bureau

Frédéric Richard présente les différentes commissions qui représentent l'Association Syndicale Libre du Vieux Moulin, leur rôle et leurs représentants.

Départ/arrivées des membres du bureau

Départs :

Hervé Scelles, Séverine Morant, Michelle Wolfffer, Joëlle Poinçot quittent le Conseil Syndical.

Le Bureau remercie les membres sur le départ pour leur implication et les dossiers qu'ils ont suivis avec détermination.

Arrivées :

Rachelle Tome et Frédérique Perrin rejoigne le bureau de l'ASL. Merci pour leur volontariat !

Présentation du Bilan 2016 et Trésorerie

La trésorerie au 31/12/2016 est d'environ 12000€ et le compte Epargne à 7826€. Il a été rappelé que l'Epargne permettait de financer de gros travaux « imprévus » (remplacement de pompes de relevage...etc).

Pour 2016, environ 15000 € de dépenses et 15000€ de recettes.

Le bilan est stable par rapport aux années précédentes et présente un solde positif.

Présentation du Bilan prévisionnel 2017

Le Bilan prévisionnel 2017 est sensiblement identique à 2016 (détail dans la présentation de l'AG présente sur le site)

Cotisation

La cotisation pour 2017 était fixée à 109€.

Quelques cotisations n'ont pas été perçues sur les années précédentes. Une relance des retardataires est en cours.

Etant donnée la bonne santé de la Trésorerie dont dispose l'ASL, la cotisation pour 2018 sera aux alentours de 100€. Ces recettes permettront de couvrir sereinement les dépenses annuelles.

Année	Nombre de cotisation en retard
2013	1
2014	2
2015	1
2016	8
TOTAL	12

Actions réalisées en 2016

- Création des places de parking vers les Jardins pour les locataires Cité Nouvelles.
 - o Les Travaux sont financés intégralement par Cité Nouvelles.
 - o Depuis la création de ces places de parking, une nette amélioration du stationnement a été observée.
- Problème de poubelle à l'entrée du Lotissement : suite à une réclamation auprès de Cité Nouvelle, la gestion des poubelles est réalisée correctement.
- Remplacement d'une des deux pompes de relevage
- Rétrocession des voiries : la vente a été finalisée auprès de l'Office Notarial et de la Mairie.
 - o Prix de vente fixé à 1 euro
 - o Voirie rétrocédée comprenant aussi les réseaux d'énergie)
 - o Cadastre mis à jour
 - o Vote de la rétrocession en Conseil municipale
 - o Le bureau a été informé qu'un lampadaire se situait à l'intérieur d'une propriété : Est-ce normal et comment gérer les interventions ?

Travaux à prévoir

- Il faut prévoir en 2017 le changement de la deuxième pompe de relevage ainsi que le système de télésurveillance en cas de dysfonctionnement.
- Les nez de marche de certains escalier sont à remplacer (bois qui pourri)
- Mise en place d'un plan du lotissement à l'entrée
- Mise en place de panneau d'interdiction autour du bassin de rétention (problème de responsabilité du lotissement en cas d'accident/intrusion dans le bassin)
- Campagne d'abattage à prévoir dans le Bief

Civisme

Information communiquée en séance sur la disparition du panneau « Vieux moulin » à l'entrée.

Cet hiver, des enfants ont été aperçus entrain de « patiner » sur le bassin qui était gelé. Un rappel auprès des habitants, et particulièrement aux parents a été fait via les panneaux d'affichage et en séance sur le danger que cela représente de pénétrer autour du bassin. La décision d'apposer des panneaux d'interdiction a été prise suite à cet incident. Une réflexion sur le changement du grillage sur certaines parties endommagées est également en cours.

Il est rappelé aussi l'obligation de déneiger devant chez soi pour des raisons de sécurité.

Une nouvelle communication sera faite sur les règles de vie en société concernant les animaux en liberté (chien et chat). Des défécations de chiens ont été constatées sur les terrains non clos en bordure de voirie.

Des plaintes sur l'installation de pompes de piscine et notamment leur emplacement, pouvant occasionner des désagréments sonore pour le voisinage ont été remontées. Une isolation sonore est possible pour celles-ci.

Dans le même ordre, nous rappelons les règles concernant l'usage d'engins sonore et de travaux. Plusieurs constats de non-respect ont été observés ces derniers temps (tondeuse le dimanche après-midi...etc)

RÈGLES DE BON VOISINAGE : TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE ([HTTP://WWW.STJUST-STRAMBERT.FR/VIE-PRATIQUE/INFOS-PRATIQUE.HTM](http://www.stjust-strambert.fr/vie-pratique/infos-pratique.htm))

Le brûlage de rémanents, ordures ménagères, pelouses, branches d'arbres ou de haies est interdit (art.84 du règlement sanitaire départemental, décret 73/502 du 21 mai 1973 – art.3).

Les travaux de bricolage et jardinage faisant appel à des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore sont autorisés :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi ;
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Sécurité

- L'ASL est membre de Voisin Vigilant. Le bureau a de nouveau expliqué le fonctionnement du dispositif et les intérêts d'être adhérent.

Nous invitons tout le monde à rejoindre ce dispositif gratuit et permettant de diffuser des informations sur le lotissement via SMS et mail dans la minute qui suit. La gendarmerie est également informée rapidement de problème survenant au sein de la communauté.

Pour information, plusieurs vols récents de motos et vélos dans le lotissement. Plus nous serons nombreux à être avertis et vigilant et plus la communauté sera efficace.

- Autre aspect de la sécurité, celle de la circulation.

Question de copropriétaire sur la possibilité d'avoir une deuxième entrée/sortie : Ce sujet déjà évoqué avec M. Le Maire n'a pour l'instant pas de solution viable.

La vitesse des véhicules dans le lotissement est trop élevée : Pour rappel, la vitesse maximum autorisée est de 30 km/h, pour la sécurité de tous et surtout des enfants !

Plusieurs idées en séance pour abaisser la vitesse : rue Michelle de Montaigne en sens unique, chicane, coussin berlinois...

Pour l'instant, aucune réflexion n'est menée à ce sujet. Nous comptons sur le respect du code de la route et votre civisme.

Enfin concernant le stationnement, la voirie étant rétrocedée, la police municipale peut désormais verbaliser en cas de stationnement gênant ou interdit.

Merci donc pour votre Civisme pour le bien être du lotissement !

Réalisation de Travaux

- Tous travaux à venir doivent faire l'objet d'une demande sur notre site et en Mairie selon la nature des travaux. Pour le changement de couverture des maisons (forme des tuiles, couleurs etc..), il faut rester dans la conformité de base.

- Cabane et abri de jardins ne doivent pas être construits en bordure de terrain ou doivent être cachées par des végétaux. La toiture doit être de couleur rouge et les façades en bois ou d'un aspect bois.

Informations pratiques

site internet : www.aslvieuxmoulin.fr

Adresse Mail : contact@aslvieuxmoulin.fr

Fin de séance à 21h00.

Nous terminons cette réunion par un verre de l'amitié.